

AFFAIRE N°30/1 - Acquisition d'un terrain bâti situé à Sainte-Clotilde, appartenant à Madame NATIVEL Anne-Marie.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain bâti de 6 356 m2 situé à Sainte-Clotilde, sur le chemin rural dit de la Poste, destiné à la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain bâti de deux constructions en dur, a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Madame NATIVEL Anne-Marie pour le prix de 410 000 Frs, conforme à l'évaluation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition de l'immeuble de Madame NATIVEL pour la somme de 410.000 Francs.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

En fait, ce terrain est mis en vente car il y a un chemin qui passe sur ce terrain et le propriétaire nous propose de l'acheter.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*Pour copie certifiée conforme
Pour le Chef de Bureau des Finances et des
Collectivités Locales -*

Le Chef de Bureau MOUTTEIL

*Vu
Saint-Denis, le 25 août 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J.P. PROUST*